

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juillet 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 5
Date de la convocation : 4 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Colette BRUN CASTELLY, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à Mme Jocelyne AUDIBERT
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à Mme Aurore AMOURDEDIEU

Excusés : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Yves RINCK

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2024 - 07 - 74 / DON DE DEUX ROUES CLASSES EN OBJETS TROUVES PAR LA POLICE MUNICIPALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES PANSEURS DE VELOS » - Modification de la délibération du 29/05/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Pascal LANTHEAUME

Par délibération du 29 mai 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le don de 25 deux-roues à l'association « Les penseurs de vélos » de la Maison des possibles, située rue Toesca, qui n'ont jamais été réclamés par leur propriétaire et classés en objets trouvés par la Police Municipale de Nyons.

Dans l'inventaire figurait 1 scooter dont le numéro d'identification est illisible.

Or, depuis 2009 il est obligatoire d'immatriculer ce type de deux-roues.

Il est donc nécessaire de le retirer de la liste puisqu'il est toujours la propriété du détenteur de la carte grise.

La liste des deux-roues qu'il est proposé de donner à l'association « Les penseurs de vélos » comprend alors : 22 vélos et 2 trottinettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER le don par la Commune de 22 vélos et 2 trottinettes classés en objets trouvés à l'association nyonnaise « les penseurs de vélos ».

- D'APPROUVER la modification de la délibération du 29 mai 2024.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

